



RTT : jours ouvrables, jours ouvrés ... autres ?

Par **sylvie33290**, le **23/12/2015** à **16:07**

Bonjour,

Nous bénéficions d'un forfait de 12 jours de RTT par an.

Notre direction considère que cela fait 2 semaines de RTT.

Pour moi cela fait 2 semaines du lundi au vendredi + 2 jours.

Ma question est la suivante : les jours de RTT sont ils considérés comme des jours ouvrés ?
ouvrables ?

Comment puis je justifier cela ? Y t il un texte qui spécifie ce point ?

Merci pour votre aide.

Sylvie

Par **janus2fr**, le **23/12/2015** à **16:11**

Bonjour,

Les jours de RTT étant censés compenser des heures de travail faites en plus, il ne peuvent pas être comptés sur des jours habituellement non travaillés par le salarié, sinon, ils ne compenseraient rien du tout !